



Extrait du registre des du Conseil d'admini du Mercredi 24 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

29 SEP 2025

ID : 031-213100662-20250924-CCAS20250231-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 24 septembre 2025, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 17 septembre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Marie-Hélène PEREZ –membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE –Madame Emilie PEZET, Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Elisabeth CORDEIRO, Monsieur Adam BEN BRAHIM , Madame Martine JARLAN

Absents excusés avec pouvoir :

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateur représenté : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BONNAFOUS

2025-023 CCAS – Acceptation de Don

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

29 SEP 2025

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **ACCEPTE** le don d'un montant de 220 € (Deux cent vingt Euros)
- **AFFECTE** la somme au budget principal du CCAS pour en soutenir les actions.
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.



Le Président,

Cédric MAUREL